



Faculté
de Pharmacie

Aix-Marseille Université

Faculté de pharmacie

Jean-Paul Borg - Doyen

La faculté de pharmacie forme des professionnels de santé spécialistes du médicament, des produits de santé et de la biologie médicale.

La formation est scientifique, multidisciplinaire et professionnalisante. Fortement interfacée avec le milieu socio-économique, elle prépare ses étudiants à l'exercice professionnel de la pharmacie dans toutes ses dimensions : officine, industrie, recherche et développement, pharmacie hospitalière et biologie médicale. L'accès à ces métiers se fait grâce à des parcours personnalisés, offrant une large place aux enseignements pratiques et aux stages professionnels. La recherche est un axe fort de la faculté s'appuyant sur des unités de recherche labellisées, dans les domaines du vasculaire, de la cancérologie, de la neurologie, de l'infectiologie, de la chimie, de l'environnement, de l'ingénierie galénique, de la pharmacocinétique et des biotechnologies. Le développement professionnel continu permet une adaptation permanente à l'évolution des métiers de la pharmacie.

Outre le diplôme d'État de Docteur en pharmacie, elle forme également aux niveaux Licences professionnelles, Masters, et propose des formations en alternance incluant la formation des préparateurs en pharmacie en lien avec les CFA.

La faculté en chiffres

2 500 étudiants en formation initiale

23 partenariats à international

110 enseignants-chercheurs

10 unités de recherche

81 personnels techniques et administratifs



Faculté
de Pharmacie

Aix-Marseille Université

Taxe d'apprentissage

campagne de collecte 2023

Aix-Marseille Université

Université de premier plan au cœur de la Méditerranée, Aix-Marseille Université (AMU) accueille 80 000 étudiants et près de 8 000 personnels sur 5 campus aux standards internationaux.

Sa fondation universitaire A*Midex contribue au développement d'un pôle interdisciplinaire d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial. Dite « université de recherche intensive » elle abrite 122 structures de recherche, 20 instituts et une cinquantaine de plateformes technologiques en lien avec les grands organismes nationaux.

Université responsable et engagée, Aix-Marseille Université s'illustre dans les classements internationaux par son impact social et sociétal ainsi que pour son rôle moteur en matière d'innovation et d'entrepreneuriat sur son territoire.

Largement ouverte sur le Monde depuis sa création (10 000 étudiants internationaux et plus de 40 diplômes en partenariat international), elle est cheffe de file de l'université civique européenne CIVIS aux côtés de ses 10 partenaires européens contribuant aux grands défis sociétaux orientés particulièrement vers l'Afrique et la Méditerranée.



Pourquoi verser la taxe d'apprentissage ?

Préparer nos étudiants à leur vie professionnelle future nécessite de maintenir nos formations au plus haut niveau d'excellence.

En versant ce soutien précieux à notre faculté :

- | Vous contribuez à la qualité et à la professionnalisation de nos formations
- | Vous favorisez l'innovation pédagogique
- | Vous participez activement à la formation de vos futurs collaborateurs
- | Vous devenez nos partenaires privilégiés

Qu'en faisons-nous ?

En versant la taxe, vous investissez dans la formation de vos futurs collaborateurs :

- | Financement des travaux pratiques
- | Acquisition et renouvellement des matériels
- | Modernisation des équipements pédagogiques
- | Déploiement du numérique dans les enseignements
- | Soutien aux projets pédagogiques innovants

Comment verser le solde de la taxe d'apprentissage (TA) ?

En 2023, le mode de collecte et d'affectation du solde de la taxe d'apprentissage change !
(En application de la Loi pour la Liberté de choisir son Avenir Professionnel du 5 Septembre 2018).

Désormais, l'URSSAF est chargée de collecter le solde de votre taxe d'apprentissage.

Mais c'est uniquement via la plateforme SOLTEA de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) que vous pourrez affecter votre solde de taxe d'apprentissage 2023 à la faculté de pharmacie

MODALITÉS 2023 :

1 - DÉCLAREZ votre solde de taxe d'apprentissage 2023 de 0,09 % de votre masse salariale brute 2022 à l'URSSAF, via la Déclaration Sociale Nominative (DSN) d'Avril 2023.

La date limite de paiement à l'URSSAF est le
5 mai 2023 pour les entreprises de +50 salariés
et le

15 mai 2023 pour les entreprises de - 50 salariés.

2 - DÉSIGNEZ la composante destinataire de votre taxe au sein d'Aix-Marseille Université,
de fin mai au 7 septembre 2023,
via la plateforme SOLTEA de la Caisse des Dépôts et Consignations,
à l'aide de vos identifiants SOLTEA délivrés sur la plateforme Net-Entreprises.

FACULTÉ DE PHARMACIE

Code UAI :

0132138D

3 - Un déroulé des formations éligibles de la faculté de pharmacie est aussi disponible dans Soltéa, si vous désirez verser à une formation particulière.